

Avis de convocation **2021**
Assemblée Générale Ordinaire

24 septembre 2021 à 9h30

One Monte-Carlo - Centre de Conférence (Salle des Arts)

The English version of this document is available on our website : montecarlosbm-corporate.com

CASINO
MONTE-CARLO

<u>1</u>	INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
<u>2</u>	PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
<u>3</u>	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2021	6
<u>4</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021	7
4.1	Ordre du jour	7
4.2	Rapport du Conseil d'Administration	8
4.3	Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
<u>5</u>	CHIFFRES CLÉS	12
<u>6</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021	13
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021	13
6.1	Présentation des résultats de l'exercice 2020/2021	14
6.1.1	Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2020/2021	14
6.1.2	Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2020/2021	15
6.1.3	Résultats consolidés 2020/2021	19
6.1.4	Bilan consolidé au 31 mars 2021	22
6.1.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie 2020/2021	23
6.1.6	Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	25
6.1.7	Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	26
6.2	Investissements et perspectives	27
6.2.1	Investissements réalisés	27
6.2.2	Principaux projets en cours et perspectives	29

1

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

*J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra le **vendredi 24 septembre 2021, à 9 h 30**, au One Monte-Carlo – Centre de Conférence (Salle des Arts), Place du Casino à Monaco.*

Cette réunion vise à vous informer sur la vie de votre entreprise mais aussi à répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Dans les circonstances actuelles, pour ceux d'entre vous qui assisteront personnellement, soyez assurés que les règles sanitaires en vigueur seront respectées.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à l'Assemblée, l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

*Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2021 en **version digitale interactive**, à partir de notre site internet (fr.montecarlosbm-corporate.com).*

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation aux assemblées générales sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale (SGSS), Service des Assemblées Générales, CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3.

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par la SGSS, au plus tard le **14 septembre 2021** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires.

A

Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B

Vous souhaitez voter par correspondance

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci [X] la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade boxes like this [X], date and sign at the bottom of the form.

A [] Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form.

MONTE-CARLO SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
 Place du Casino
 Principauté de Monaco
 Société Anonyme Monégasque
 au capital de 24 516 661 Euros
 R.C.S. Monaco 56 S 523 - Siren: 775 751 878

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 convoquée le 24 septembre 2021 à 09h30
 au One Monte-Carlo - Centre de Conférence (Salle des Arts)
 Place du Casino - MC-98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
 convened on September 24, 2021 at 09:30 a.m.
 at One Monte-Carlo - Centre de Conférence (Salle des Arts)
 Place du Casino - MC-98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account: _____

Nombre d'actions / Number of shares: _____

Porteur / Broker: _____

Nombre de voix / Number of voting rights: _____

B [] JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions primaires ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'exception de ceux que je signale en noircissant comme ceci [X] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [X], for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci [X] la case correspondante à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this [X].

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									F	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									G	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									H	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									I	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									J	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui
									K	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui	Non/Oui

C [] JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

Don pour acceptation de Pouvoir (signature du Mandataire)
 Proxy for acceptance of power of attorney (signature of the proxy)

D [] JE DONNE POUVOIR A :
 I HEREBY APPOINT:

M. Mlle/M. Mlle au Pouvoir Social / Mr. Mrs. Mlle/M. Mrs. au Corporate Name
 Address / Adresse: _____

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

Date & Signature
 Date & Signature

Je le certifie / I do this: 22 Septembre 2021 / September 22, 2021

C

Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D

Vous souhaitez donner pouvoir

A – Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez-en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS. À compter du 9 septembre 2021, vous recevrez une carte d'admission qui vous sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible.

Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

Pour toute demande de carte d'admission au nom d'une personne morale, le formulaire devra être accompagné d'un pouvoir de représentation. Une pièce d'identité du représentant légal devra être présentée le jour de l'Assemblée.

B – Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

■ **Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques) :**

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non – abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

■ **Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques) :**

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non – abstention ».

■ **Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale :**

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée ou conformément à l'article 40 des Statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du Mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C – Vous souhaitez donner votre pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D – Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- noircissez la case D ;
- complétez l'identité du mandataire ;
- datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe T jointe, **au plus tard le 22 septembre 2021**, après l'avoir dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 00 au +33(0)2 51 85 59 82 ou au +33(0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).

Le Document d'enregistrement universel 2020/2021 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2021 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (fr.montecarlosbm-corporate.com).

3

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2021

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS

M. Michel DOTTA

Mme Agnès FALCO

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021

4.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020/2021
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020/2021
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2021
- Ratification de la nomination d'un Administrateur
- Renouvellement d'Administrateurs
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 24 septembre 2021. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2021.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021, dont il ressort une perte de - 17 016 167,94 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en perte de - 79 110 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2020/2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 (4^E RÉSOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2021 s'élève à - 17 016 167,94 euros et que le report à nouveau est de 77 825 101,80 euros ;
- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 60 808 933,86 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 60 808 933,86 euros, en report à nouveau.

RATIFICATION DU MANDAT DE MME BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS (5^E RÉSOLUTION)

Il vous est proposé de ratifier la nomination, effective à compter du 1^{er} octobre 2020, de Mme Brigitte Boccone-Pagès en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Mme Brigitte Boccone-Pagès a été cooptée dans les conditions de l'article 12 des statuts lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Mme Brigitte Boccone-Pagès prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025/2026.

La **cinquième résolution** a pour objet de ratifier sa nomination au sein de votre Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. PIERRE SVARA (6^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svara arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Pierre Svara a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la Société, en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée, en juillet 2009.

Il exerce également divers mandats et fonctions au sein des filiales du Groupe :

- Président-Délégué de la société MC Financial Company ;
- Administrateur de la Société Hôtelière du Larvotto ;
- Membre et rapporteur de la Commission d'Administrateurs Nominations et Rémunérations.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE UFIPAR SAS REPRÉSENTÉE PAR M. NICOLAS BAZIRE (7^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de UFIPAR SAS, filiale à 100 % du groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, représentée par M. Nicolas Bazire arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler le mandat de UFIPAR SAS pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

Le représentant permanent de la société UFIPAR SAS sera M. Nicolas Bazire.

M. Nicolas Bazire est membre et rapporteur de la Commission d'Administrateurs Finances et Audit.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^E RÉOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2020/2021 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^E RÉOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 25 mars 2022. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 25 septembre 2020, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;

- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 90 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 24 septembre 2021 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2020/2021 s'élève à - 17 016 167,94 euros
- constate que le report à nouveau est de 77 825 101,80 euros
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 60 808 933,86 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 60 808 933,86 euros

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MME BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de Mme Brigitte Boccone-Pagès.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Mme Brigitte Boccone-Pagès viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025/2026.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. PIERRE SVARA

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Svara.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Pierre Svara viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE UFIPAR SAS REPRÉSENTÉE PAR M. NICOLAS BAZIRE

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de UFIPAR SAS représentée par M. Nicolas Bazire.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de UFIPAR SAS représentée par M. Nicolas Bazire viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026/2027.

HUITIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020/2021 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 90 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 24 septembre 2021 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

(en millions d'euros)	Exercice 2018/2019 **	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	526,5	619,8	336,9
Résultat opérationnel avant amortissements	37,7	100,1	(14,0)
Résultat opérationnel	(9,6)	22,6	(103,3)
Résultat net Consolidé – part du Groupe	2,6	26,1	(79,1)
Résultat global – part du Groupe	(1,9)	27,5	(80,9)
Capacité d'autofinancement *	37,4	93,7	(7,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	199,9	127,7	43,2
Capitaux propres	623,1	650,4	567,2
Endettement net (Trésorerie nette) *	106,8	137,1	129,9
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	4 349	4 593	3 664
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice (en euros)	47,10	56,00	63,40
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	3
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	222,7	239,8	124,3
Résultat opérationnel	(8,0)	(7,5)	(46,9)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles) ***	1 144	1 206	1 070
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	66,4 %	63,8 %	26,0 %
Chiffre d'affaires	253,7	284,3	109,0
Résultat opérationnel	(4,2)	(5,1)	(61,7)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	51,9	96,0	106,2
Résultat opérationnel	35,5	69,5	71,9

* La capacité d'autofinancement et l'endettement net sont définis au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2021.

** Il est rappelé que les comptes de l'exercice 2018/2019 n'ont pas été retraités de l'application de la norme IFRS 16 « Contrat de location ».

*** Pour le calcul du taux d'occupation, le nombre de chambres des établissements fermés à compter de mi-mars 2020 et sur le 1^{er} trimestre de l'exercice social, en lien avec la pandémie de Covid-19, a été retraité.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2019, 2020 et 2021.

6

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2020/2021

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021

Les résultats consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2020/2021 sont en forte baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent. Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent lié à la pandémie de la Covid-19, le Groupe S.B.M. a vu ses activités et ses résultats sévèrement impactés sur l'exercice 2020/2021.

Si le Groupe S.B.M. a constaté une progression de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues sur le premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars 2020 conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le Gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel.

L'activité pendant la période estivale est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement. Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui a sévi cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des casinos et restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1^{er} novembre et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le dernier trimestre de l'exercice a été impacté par la troisième vague de l'épidémie de Covid-19 et le durcissement des restrictions sanitaires avec la mise en place d'un couvre-feu avancé entraînant la fermeture des restaurants en soirée.

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation et d'investissement. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé la Société à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global, en complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire.

Rendu particulièrement nécessaire du fait d'un déficit chronique de ses exploitations hôtelières et de restauration et de son activité casino, lié notamment à un niveau de charge salariale en inadéquation avec le niveau de chiffre d'affaires généré, ce travail de restructuration a été mené avec succès.

Le Groupe S.B.M. a annoncé le 4 mars 2021 la mise en œuvre de son plan de réduction des coûts, qui se trouve concrétisé par :

- un plan de départs volontaires, ouvert aux salariés du Groupe âgés de plus de 57 ans, à la condition essentielle d'un non-remplacement, au titre duquel la candidature de 234 salariés a déjà été retenue ;
- un plan de départs collectifs contraints limité à 2 personnes aujourd'hui, l'essentiel des départs ciblés sur certains départements pour motifs de sureffectifs ou de réorganisation visant à restaurer la compétitivité ayant pu être reclassés.

La prise en compte de ce plan de restructuration dans les résultats de l'exercice 2020/2021 représente une charge nette de 25,3 millions d'euros. Les premiers départs des salariés concernés ont eu lieu au mois de janvier 2021 et devraient s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022.

Les économies résultant de la réalisation de ces plans de départ devraient atteindre 18 millions d'euros par an. Ces économies, complétées par les actions engagées par ailleurs pour mieux adapter le niveau des charges aux fluctuations saisonnières de l'activité, devraient permettre au Groupe S.B.M. d'obtenir une réduction annuelle de ses charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros. Le Groupe S.B.M. pourra ainsi renouer avec un niveau de rentabilité lui donnant la possibilité d'assurer les investissements nécessaires à sa pérennité, dès que la crise sanitaire sera passée.

Sur l'exercice 2020/2021, les charges opérationnelles hors amortissements et hors plan de restructuration sont ainsi en baisse de 37 % par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte des amortissements et des charges liées au plan de restructuration, le résultat opérationnel s'établit en déficit de - 103,3 millions d'euros contre un profit de 22,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclic Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution positive de 30,9 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre une contribution de 8,7 millions d'euros pour l'exercice passé.

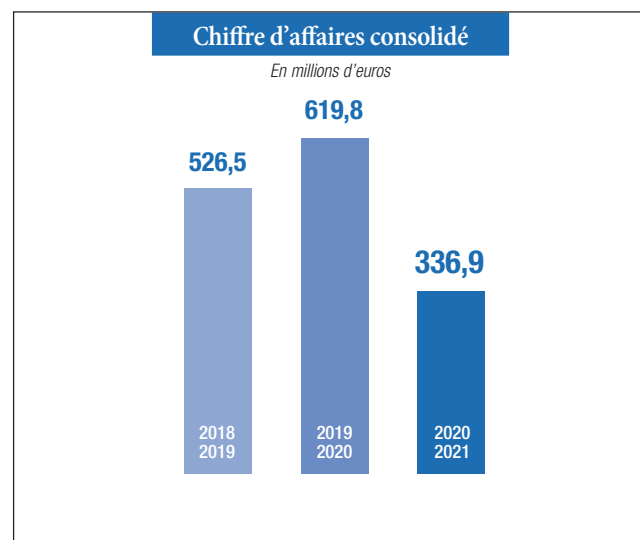
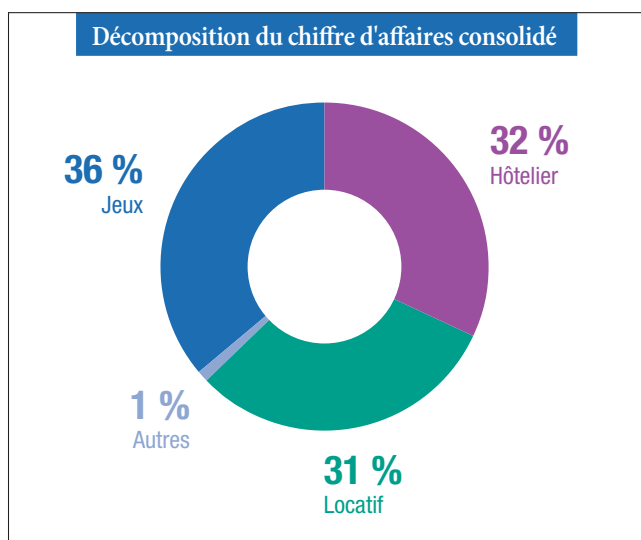
Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en perte de - 79,1 millions d'euros contre un profit de 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020, soit une baisse du résultat net consolidé de - 105,2 millions d'euros.

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2020/2021

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2020/2021

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 un chiffre d'affaires de 336,9 millions d'euros contre 619,8 millions d'euros en 2019/2020, soit une baisse de 46 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires Groupe par secteur (en millions d'euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	222,7	239,8	124,3	(115,6)
Secteur Hôtelier	253,7	284,3	109,0	(175,3)
Secteur Locatif	51,9	96,0	106,2	10,2
Autres Activités	13,7	14,4	4,6	(9,8)
Cessions internes	(15,4)	(14,8)	(7,2)	7,6
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	526,5	619,8	336,9	(282,9)



Cette baisse de 282,9 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence directe de l'épidémie de Covid-19 qui impacte très fortement l'activité du Groupe S.B.M. Si le Groupe S.B.M. a profité d'une croissance de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs

années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues au cours du premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 124,3 millions d'euros contre 239,8 millions d'euros en 2019/2020. Les recettes du secteur jeux baissent très significativement dans toutes les activités (jeux de table, appareils automatiques, autres activités & restauration) en raison, d'une part, de la fermeture temporaire imposée des établissements en début d'exercice et, d'autre part, de la baisse de fréquentation des établissements due aux contraintes de déplacement imposées pour répondre à la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 109 millions d'euros contre 284,3 millions d'euros en 2019/2020. Le secteur s'est également trouvé fortement affecté par les conséquences de la pandémie. Tous les établissements subissent une baisse de leur activité sur l'exercice 2020/2021 par rapport à l'exercice 2019/2020. Les mesures gouvernementales successives et les restrictions de déplacement mises en place pour faire face à l'épidémie de

Covid-19 n'ont jamais permis aux établissements d'opérer dans des conditions normales d'exploitation sur l'exercice 2020/2021.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 106,2 millions d'euros contre 96 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 11 %. Cette hausse résulte principalement de la hausse de l'activité locative résidentielle suite à la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros contre 14,4 millions d'euros l'exercice précédent, en baisse de - 9,8 millions d'euros, en raison de la baisse de chiffre d'affaires sur la Boutique et au Drugstore de la Place du Casino et de l'annulation du tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2020/2021

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 124,3 millions d'euros contre 239,8 millions d'euros en 2019/2020, soit une baisse de 48 % de son activité. Cette diminution est principalement liée à la fermeture de l'ensemble des établissements sur les deux premiers mois de l'exercice, mais également à des recettes en baisse depuis le mois de juin par rapport à la même période de l'exercice précédent compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions de déplacement en vigueur. Si le Casino de Monte-Carlo et le Casino Café de Paris ont rouvert au début du mois de juin, le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de fermer définitivement le Sun Casino, et le Bay Casino est resté fermé sur l'exercice 2020/2021.

Cette évolution défavorable de l'activité du secteur jeux résulte principalement de la baisse du chiffre d'affaires jeux de table, qui s'élève à 41,2 millions d'euros au cumul de l'exercice contre 113,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de - 64 %. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques est également en baisse, pour s'établir à 79,6 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre 113 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit une diminution de - 30 %. Enfin le chiffre d'affaires des activités annexes s'établit à 3,4 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit un recul de - 75 %.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
33 %	Jeux de table	108,4	113,5	41,2	(64) %
64 %	Appareils automatiques	101,9	113,0	79,6	(30) %
3 %	Activités annexes	12,3	13,4	3,4	(75) %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	222,7	239,8	124,3	(48) %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 41,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 113,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, en forte baisse de - 72,2 millions d'euros soit - 64 %.

L'activité jeux de table est restée fortement impactée par les conséquences de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients, avec notamment l'effet des restrictions de transport et de déplacement. L'activité est en effet pénalisée par l'absence de la clientèle internationale habituelle.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2020/2021, le drop est en baisse de - 59 % et le hold (rapport recettes/enjeux) est en légère progression de 0,3 point pour s'établir à 15,3 % contre 15,0 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2020/2021, les recettes de l'établissement ont diminué de - 57,8 millions d'euros, en raison de la fermeture des établissements sur les deux premiers mois de l'exercice puis de la baisse de fréquentation de la clientèle internationale compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions de transport et de déplacement. Tous les types de jeux sont en retrait avec une baisse de recettes plus marquée sur le Punto Banco de - 25 millions d'euros, en raison d'une diminution sensible de la clientèle en provenance du continent asiatique. La Roulette Européenne est en retrait de - 12,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent suite à une baisse du drop et un aléa défavorable. Enfin le Black Jack subit un recul de - 8,8 millions d'euros de ses recettes par rapport à l'exercice 2019/2020 en raison d'une baisse du drop ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros pour l'exercice, en baisse de - 6,3 millions d'euros par rapport à l'an passé ;
- l'établissement du Sun Casino est resté fermé sur l'exercice.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une baisse de son activité avec un chiffre d'affaires de 79,6 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 contre 113 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 33,4 millions d'euros (- 30 %).

Les recettes des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo sont en augmentation de 5,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent suite à l'ouverture du salon « 1889 » le 9 octobre 2020. L'ouverture de ce salon, à destination des High Rollers, s'inscrit dans la stratégie de réaménagement des « floors » par type de clientèle.

Le Casino Café de Paris enregistre une baisse du chiffre d'affaires de - 34,5 millions d'euros sous les effets conjugués, d'un transfert partiel de l'activité vers le salon « 1889 » au Casino de Monte-Carlo d'une part et d'autre part de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, à ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement.

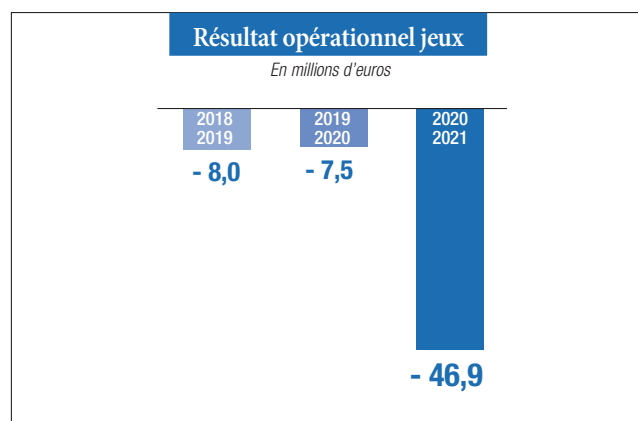
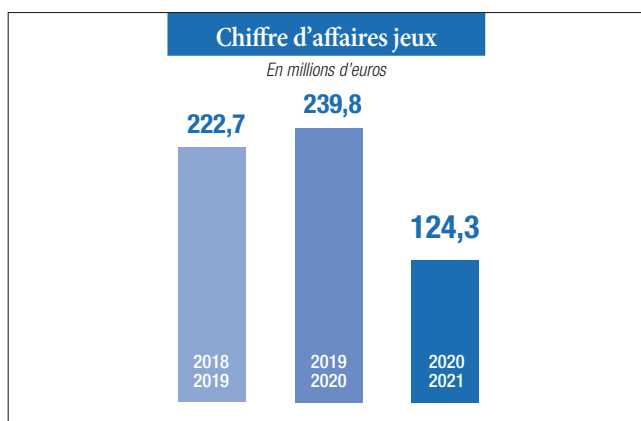
Le Bay Casino n'a pas été exploité sur l'exercice 2020/2021 en raison de la baisse de fréquentation de la clientèle sur la Principauté de Monaco et le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de fermer définitivement le Sun Casino.

Les recettes des autres activités s'établissent à 3,4 millions d'euros, en diminution de - 10 millions d'euros par rapport à l'an passé. Cette baisse concerne principalement les recettes aux entrées du Casino de Monte Carlo et l'activité « Gift Shop » avec la baisse de fréquentation du Casino de Monte-Carlo liée à la pandémie de Covid-19. L'activité restauration, avec un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros, est en baisse de - 5,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Même si des mesures drastiques de réduction des dépenses d'exploitation ont été mises en œuvre, avec, dès la fermeture des établissements, une adaptation de l'organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé), pour l'ensemble du secteur jeux, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 32,4 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 2,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 35,0 millions d'euros.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le déficit de résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 46,9 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre - 7,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Il est à noter que le résultat opérationnel du secteur jeux est impacté par une charge de 7,5 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Le Groupe S.B.M. a en effet décidé de ne pas rouvrir cet établissement et l'ensemble des engagements financiers restant à courir jusqu'à juin 2022, date d'échéance du bail relatif à cette salle de jeu, a été provisionné.



SECTEUR HÔTELIER

Le secteur hôtelier a été particulièrement impacté par la crise sanitaire. Après un premier trimestre de l'exercice social marqué par la fermeture mi-mars 2020 de l'ensemble des restaurants, de l'Hôtel Hermitage et du Méridien Beach Plaza (seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation), l'activité pendant la période estivale est restée fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement des clients et des restrictions de transport et de déplacement.

Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui a sévi cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1^{er} novembre, et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le dernier trimestre de l'exercice social a été impacté par la troisième vague de l'épidémie de Covid-19 et le durcissement des restrictions sanitaires avec notamment la mise en place d'un couvre-feu avancé entraînant la fermeture des restaurants en soirée. L'ensemble des établissements hôteliers et des restaurants subissent en conséquence une forte baisse de leur activité sur l'exercice 2020/2021 par rapport à l'exercice 2019/2020.

Ainsi, le secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 109 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 284,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, en baisse de - 62 % soit - 175,3 millions d'euros, avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en baisse de 33 millions d'euros en raison d'une forte baisse de fréquentation de la clientèle internationale qui affecte autant l'activité hébergement que les activités bar & restaurant ;
- l'Hôtel Hermitage subit une baisse de 30,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison de la fermeture de l'établissement sur le premier trimestre de l'exercice (mois d'avril à juin) et de la baisse de la fréquentation sur le reste de l'exercice ;

- le chiffre d'affaires du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort s'inscrit en baisse de 25,7 millions d'euros en raison d'une forte baisse de fréquentation, qui, là encore, affecte autant l'activité hébergement que les activités bar & restaurant ;

- le Café de Paris enregistre une baisse de 11,9 millions d'euros en raison, tout d'abord, de la fermeture de l'établissement sur les mois d'avril et mai. L'établissement a pu rouvrir au mois de juin en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel, avant de voir ses horaires réduits avec l'instauration d'un couvre-feu sur la quasi-totalité du second semestre. Ainsi, l'activité de l'établissement est restée très inférieure à son niveau habituel.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
42 % Hébergement	104,4	121,3	46,2	(62) %
42 % Restauration	115,3	124,3	45,2	(64) %
16 % Autres	34,0	38,6	17,5	(55) %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	253,7	284,3	109,0	(62) %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 46,2 millions d'euros contre 121,3 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

L'activité hébergement a été durement impactée par la crise sanitaire. Sur les mois d'avril et mai, seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. Le Méridien a rouvert à la fin du mois de juin, et le Monte Carlo Beach et l'Hôtel Hermitage ont rouvert progressivement à partir du début du mois de juillet 2020. Tous les établissements du Groupe S.B.M. subissent en conséquence une baisse du nombre de nuitées sur l'exercice 2020/2021 de - 64 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité des deux segments principaux de clientèle que sont les Individuels et le segment Groupe/Affaires sont en net recul.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation est en nette baisse, pour s'établir à 26 % contre 64 % pour l'exercice 2019/2020 ;
- les prix moyens hébergement progressent globalement de 2 % au cumul des cinq établissements, traduisant un maintien des prix de vente malgré la crise, et favorisés notamment par le mix de clientèle majoritairement individuelle ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique est fortement impactée par les restrictions de déplacement imposées en raison de la pandémie. En conséquence, la part de clientèle française augmente fortement du fait de sa proximité avec la Principauté de Monaco, avec 45,8 % du marché contre 19,4 % l'exercice passé. En raison des restrictions de déplacement, la clientèle américaine est celle qui a été la plus fortement impactée par la crise et ne représente que 3,6 % de la clientèle sur l'exercice contre 14,8 % l'an dernier.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 45,2 millions d'euros contre 124,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 79,1 millions d'euros. Cette baisse de

fréquentation des établissements est la conséquence directe de la fermeture mi-mars 2020 de l'ensemble des restaurants. Ce n'est qu'à compter du 2 juin que le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants. Ensuite, les mesures de distanciation sociale imposées ont entraîné une baisse du nombre de couverts disponibles dans les restaurants exploités. Enfin, l'activité restauration a dû s'adapter à des horaires d'ouverture réduits avec la mise en place de périodes de couvre-feu à partir du 1^{er} novembre 2020, allant jusqu'à une fermeture des établissements en soirée sur le dernier trimestre de l'exercice social.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2020/2021 est de 427 000, soit une diminution de 584 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. La baisse d'activité en restauration est principalement remarquée au Café de Paris (- 152 000 couverts à 80 000), au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (- 76 000 à 73 000) et au Méridien (- 73 000 à 45 000).

Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert diminue de 6 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements.

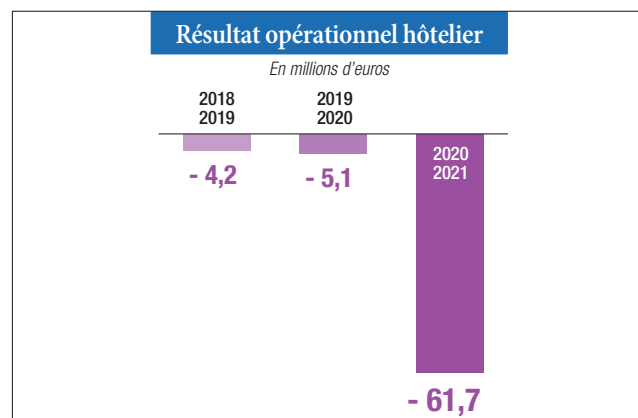
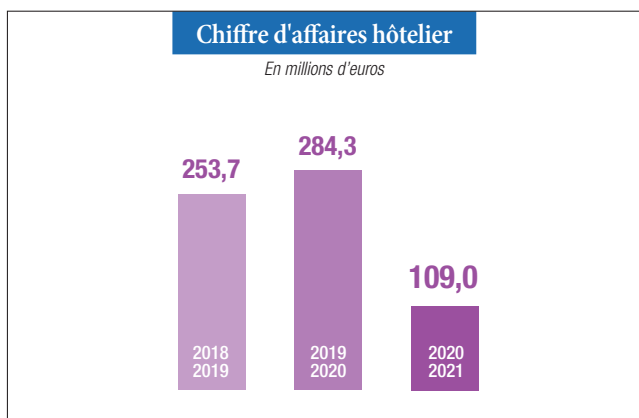
Pour faire face à cette situation, le secteur hôtelier a mis en place un plan d'économie qui a permis de réduire les charges opérationnelles de plus de 50 % en 2020/2021 par rapport à l'exercice précédent.

Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé), mais aussi avec un faible nombre de recrutements saisonniers pour la saison estivale et la non-reconduction des contrats à durée déterminée.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en baisse de 55 %, à 17,5 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 au lieu de 38,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Pour l'ensemble du secteur hôtelier, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à - 19,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 37 millions d'euros pour 2019/2020, soit un recul de 56,7 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 61,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un résultat négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 106,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 96,0 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 11 %.

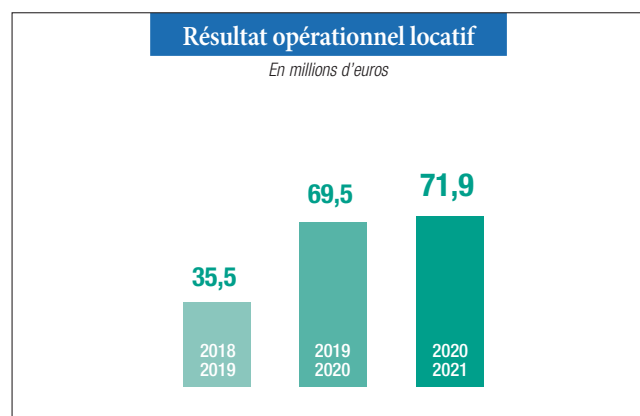
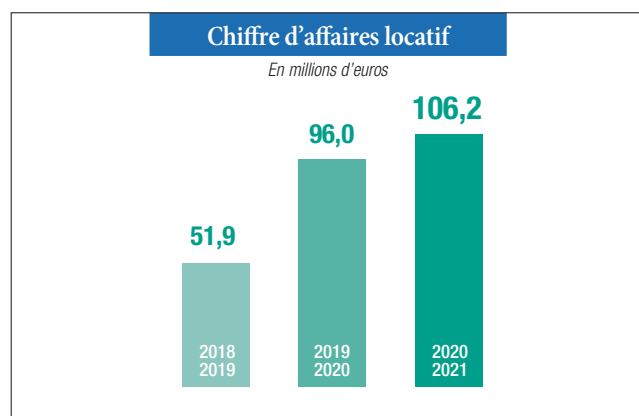
Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)		2018/2019	2019/2020	2020/2021	% évol.
60 %	Locatif commercial	32,7	64,6	63,7	(1) %
40 %	Locatif résidentiel	19,2	31,4	42,5	35 %
100 %	TOTAL SECTEUR LOCATIF	51,9	96,0	106,2	11 %

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires stable de 63,7 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 64,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit à 42,5 millions d'euros, en progression de 11,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance provient de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo. Le chiffre d'affaires des autres établissements, à savoir Les Résidences du Sporting, le Balmoral et les Villas du Sporting reste stable par rapport à l'exercice 2019/2020.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'ensemble du secteur locatif, s'établit à 94,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 85,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 8,9 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, en augmentation de 6,5 millions d'euros du fait de la mise en service du One Monte-Carlo au 1^{er} septembre 2019, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 71,9 millions d'euros contre 69,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2,4 millions d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2020/2021

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 31 mars 2021 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Produits des activités ordinaires	619 827	336 887
Achats consommés	(60 563)	(26 555)
Autres charges externes	(139 724)	(79 772)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35 877)	(19 668)
Charges de personnel	(269 359)	(209 862)
Amortissements	(77 453)	(89 251)
Autres produits et charges opérationnels	(14 214)	(15 031)
Résultat opérationnel	22 637	(103 251)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	50	7
Coût de l'endettement financier brut	(5 079)	(6 963)
Coût de l'endettement financier net	(5 029)	(6 956)
Autres produits et charges financiers	(45)	(7)
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8 740	30 866
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Part des intérêts minoritaires	(189)	239
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	26 115	(79 110)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	1,07	(3,23)
Résultat net dilué par action (en euros)	1,07	(3,23)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
Résultat net consolidé	26 303	(79 349)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	1 547	(1 994)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(144)	171
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		(2)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	27 707	(81 174)
dont résultat global part du Groupe	27 517	(80 935)
dont résultat global part des minoritaires	189	(239)

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » diminuent respectivement de 34 et 60 millions d'euros en relation avec la diminution de l'activité dans le contexte de crise sanitaire, et les mesures de réduction de coûts.

La diminution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance des jeux, également liée à la diminution de l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 6.1.1.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2020/2021 sont en diminution de 59,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux éléments qui expliquent cette diminution sont les suivants :

- baisse des frais de personnel du secteur jeux de 25,6 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, et la diminution des éléments variables de rémunération du fait de la moindre activité ;
- baisse des frais de personnel du secteur hôtelier de 56,6 millions d'euros, avec un recours identique au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pendant la période de fermeture des établissements ou pour s'adapter à la baisse d'activité depuis les réouvertures au mois de juin, avec un faible nombre de recrutements saisonniers pour la saison estivale et la non-reconduction des contrats à durée déterminée ;
- stabilité des frais de personnel du secteur locatif ;
- baisse des autres frais de personnel de 8,1 millions d'euros, avec le recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et la non-reconduction d'une charge au titre de l'intéressement aux résultats du Groupe pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Ces diminutions sont partiellement compensées par :

- une charge non récurrente de 25,3 millions d'euros relative au plan de restructuration global ;
- une augmentation des provisions pour risques de 5,4 millions d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une hausse de 11,8 millions d'euros, principalement liée à la mise en service des installations du One Monte-Carlo à compter du 1^{er} septembre 2019. Il s'agit donc du premier exercice au titre duquel les immobilisations afférentes à ce complexe sont amorties en année pleine.

Par ailleurs, le Groupe S.B.M. a indiqué son intention, compte tenu de la situation actuelle, de fermer définitivement le Sun Casino dont le bail actuel arrive à échéance en juin 2022. Compte tenu de cette décision, un amortissement complémentaire de 4,5 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice correspondant à la dépréciation totale de la valeur nette comptable résiduelle du droit d'utilité relatif à la location de la salle de jeu du Sun Casino et aux immobilisations de cet établissement qui ne seront plus utilisées.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en perte de - 103,3 millions d'euros contre un bénéfice de 22,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 125,9 millions d'euros.

Cette évolution défavorable de la performance opérationnelle est la conséquence d'une crise sanitaire sans précédent dont les répercussions ont affecté tous les secteurs opérationnels à l'exception du secteur locatif, qui n'a été que faiblement impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Les résultats opérationnels des secteurs jeux et hôtelier ont été fortement impactés tout au long de l'exercice, et plus particulièrement pendant le premier semestre. Or, cette période présente habituellement le niveau d'activité le plus élevé, avec de nombreuses manifestations au premier trimestre, dont les plus marquantes sont le tournoi de tennis Rolex Monte-Carlo Masters en avril et le Grand Prix de Formule 1 en mai, et un second trimestre qui bénéficie de la forte fréquentation d'une clientèle internationale au cours de la saison estivale.

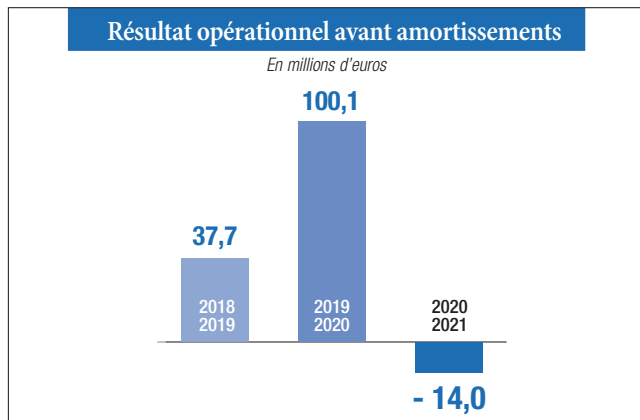
Ainsi, la fermeture de l'ensemble des casinos et restaurants à la mi-mars 2020 conformément aux décisions gouvernementales, puis de l'Hôtel Hermitage et du Méridien Beach Plaza, la non-ouverture du Monte-Carlo Beach Hôtel, et les ouvertures très réduites de l'Hôtel de Paris et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, limitées aux quelques clients résidents permanents, ont entraîné un arrêt brutal de l'activité.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel. Ces mesures et les restrictions décidées en matière de transport et de déplacement par les autorités gouvernementales de l'ensemble des pays, n'ont cependant pas permis de retrouver un niveau normal d'activité. Ainsi, au cumul des six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires des secteurs jeux et hôtelier n'a représenté qu'un tiers du montant réalisé lors du premier semestre de l'exercice précédent.

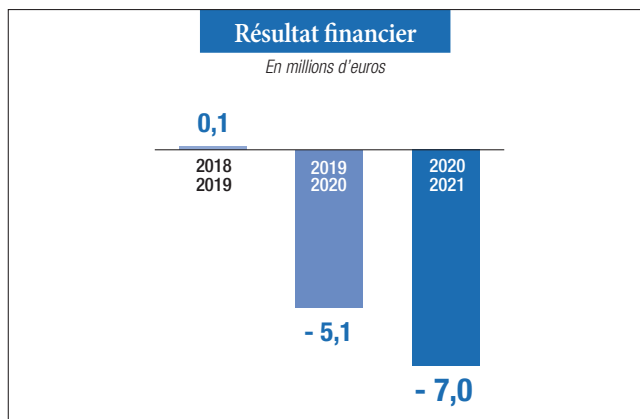
Cette situation ne s'est pas améliorée au cours du second semestre, la persistance de la crise sanitaire conduisant à de nouvelles restrictions.

Les horaires d'ouverture des établissements ont ainsi été réduits à compter du 1^{er} novembre 2020 dans le cadre des mesures prises par les autorités gouvernementales, avec notamment l'instauration d'un couvre-feu. Toutefois, la deuxième moitié de l'exercice correspondant à la période de basse saison, le recul du chiffre d'affaires est moins important en valeur absolue. Toutes activités confondues, le chiffre d'affaires du second semestre diminue de 43,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, alors que la baisse était de 239,8 millions d'euros au titre des six premiers mois.

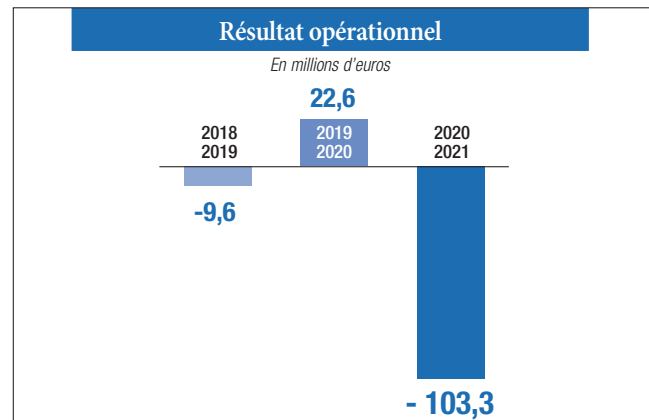
Comme indiqué en « Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2020/2021 », le résultat opérationnel de l'exercice est également impacté par la prise en compte du plan de restructuration dans les résultats de l'exercice 2020/2021, qui représente une charge nette de 25,3 millions d'euros et par une charge de 7,5 millions d'euros au titre de la fermeture du Sun Casino. Les premiers départs des salariés concernés par le plan de restructuration ont eu lieu au mois de janvier 2021 et devraient s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2021/2022.



Le **résultat financier** de l'exercice 2020/2021 présente une perte de 7 millions d'euros contre une perte de 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel a été le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux en 2019/2020, la charge d'intérêt relative aux coûts d'emprunt comptabilisée sur l'exercice s'élève à 5,7 millions d'euros sur l'exercice 2020/2021 contre 3,8 millions d'euros l'exercice précédent.

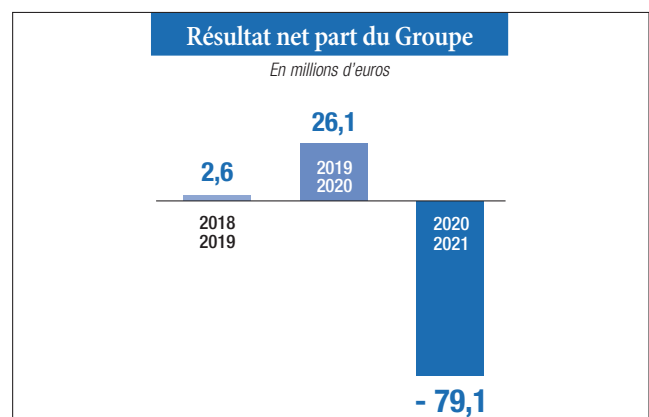
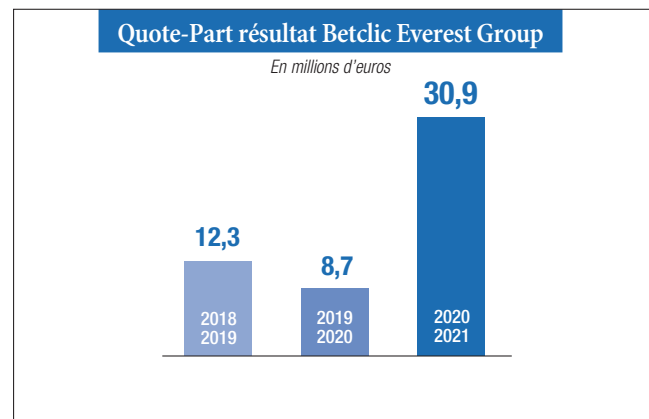


Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en perte de - 79,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un profit de 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020, soit une diminution de 105,2 millions d'euros.



Enfin, la **consolidation par mise en équivalence de Betclic Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 30,9 millions d'euros contre une quote-part positive de 8,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

Cette variation s'explique principalement par la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires, et ce en dépit de l'interruption de toutes compétitions sportives en début d'exercice, mais également par une réduction significative des charges opérationnelles. Par ailleurs, il est rappelé que le résultat de l'exercice précédent comprenait une augmentation avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home.



6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2021**ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2020	31 mars 2021
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	8 522	9 606
Immobilisations corporelles	1 088 282	1 035 406
Droits d'utilisation	18 454	7 846
Participations mises en équivalence	109 313	66 120
Autres actifs financiers	1 078	467
Actifs financiers non courants	110 391	66 588
Total actif non courant	1 225 681	1 119 478
Stocks	13 582	12 905
Clients	49 115	23 221
Autres débiteurs	25 188	27 800
Autres actifs financiers	22	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 737	100 699
Total actif courant	197 644	164 645
TOTAL DE L'ACTIF	1 423 325	1 284 122

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2020	31 mars 2021
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	384 082	406 440
Résultat de l'exercice	26 115	(79 110)
Capitaux propres – Part du Groupe	649 364	566 497
Intérêts minoritaires	986	741
Capitaux propres	650 350	567 238
Emprunts et passifs financiers	190 217	141 387
Dettes de location	11 247	4 951
Avantages du personnel	49 607	46 156
Provisions	7 007	11 019
Autres passifs	187 061	166 665
Total passif non courant	1 095 488	937 416
Fournisseurs	25 373	20 265
Passifs sur contrats	33 024	25 526
Autres créditeurs	183 645	165 203
Provisions	1 004	16 150
Dettes de location	7 489	7 558
Passifs financiers	77 303	112 003
Total passif courant	327 836	346 706
TOTAL DU PASSIF	1 423 325	1 284 122

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2020/2021

(en milliers d'euros)	Exercice 2019/2020	Exercice 2020/2021
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	26 115	(79 110)
Part des intérêts minoritaires	189	(239)
Amortissements	77 453	89 251
Résultat des sociétés mises en équivalence	(8 740)	(30 866)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(553)	(370)
Variation des provisions	(889)	13 714
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		
Autres charges et produits calculés	9	29
Plus et moins-values de cession	116	75
Capacité d'autofinancement	93 700	(7 515)
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 029	6 956
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	98 729	(559)
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	(8 608)	(9 633)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	90 121	(10 192)
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(127 740)	(43 180)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	62	150
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	(50)	598
Autres	15 000	72 500
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(112 727)	30 068
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(3)	(396)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	23 652	(15 660)
Remboursement des dettes locatives	(7 155)	(7 520)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(3 177)	(5 338)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	13 318	(28 914)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(9 288)	(9 039)
Trésorerie à l'ouverture	119 025	109 737
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		
Trésorerie à la clôture	109 737	100 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	109 737	100 699
Banques – Passif		

La **capacité d'autofinancement** s'élève à - 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre + 93,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par la dégradation du résultat opérationnel avant amortissements de 114,1 millions d'euros.

Après la prise en compte d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 9,6 millions d'euros, conséquence notamment de la diminution des avances reçues des clients en relation avec la diminution de l'activité, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à - 10,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 90,1 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissement** (voir chapitre 6.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 43,2 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 127,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. En raison de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

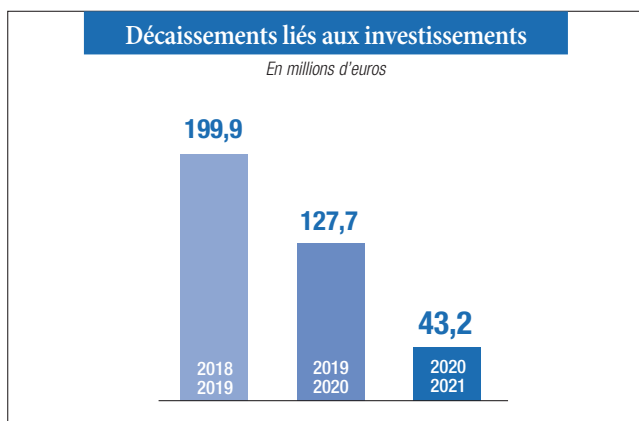
Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis, des autres encaissements liés aux opérations d'investissement et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un encaissement net de 30,1 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre un décaissement net 112,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Comme décrit en note 3.1.3 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2021, BEG a en effet procédé sur l'exercice à la distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission à ses deux actionnaires, le Groupe S.B.M. et Mangas Lov, à hauteur de 72,5 millions d'euros chacun, dont 65 millions d'euros reçus en juin et 7,5 millions d'euros reçus en octobre par le Groupe S.B.M.

Au 31 mars 2021, l'**endettement financier net** du Groupe S.B.M. est de 129,9 millions d'euros contre un endettement financier net de 137,1 millions d'euros au 31 mars 2020, l'endettement financier net correspondant à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédits ont permis des tirages à l'initiative du Groupe S.B.M. pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 31 mars 2021, la dette relative à cet emprunt s'élève à 177,2 millions d'euros, après deux remboursements de 26,4 millions d'euros chacun en juin et décembre 2020.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 31 mars 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 55 millions d'euros.



6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère (en millions d'euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Écart (en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	460,6	563,3	325,4	(237,9)
Résultat Brut d'Exploitation	20,4	73,8	(23,5)	(97,3)
Amortissements	(40,5)	(64,2)	(72,3)	(8,1)
Résultat opérationnel	(20,1)	9,6	(95,8)	(105,4)
Résultat financier	10,6	8,9	13,0	4,1
Résultat exceptionnel	(0,6)	(5,5)	65,8	71,3
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(10,1)	13,0	(17,0)	(30,0)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2020/2021 s'élève à 325,4 millions d'euros contre 563,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 237,9 millions d'euros, en lien avec la crise sanitaire.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 95,8 millions d'euros contre un bénéfice de 9,6 millions d'euros en 2019/2020. Cette diminution résulte de la baisse des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du secteur locatif.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. Tel est le cas, jusqu'à la date de mise en service des actifs, des charges financières relatives au contrat de crédits contracté en janvier 2017, destiné à financer les travaux de développement immobilier. Compte tenu de l'achèvement des travaux, la charge d'intérêt comptabilisée sur l'exercice 2020/2021 s'élève à 4 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020/2021 s'établit en bénéfice de + 65,8 millions d'euros contre une perte de - 5,5 millions d'euros l'an passé.

Les titres de la filiale S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International d'une valeur brute de 1,5 million d'euros étaient entièrement dépréciés au 31 mars 2020 et les créances rattachées s'élevaient à 209 millions d'euros en valeur brute (hors intérêts courus), dépréciées à hauteur de 63,6 millions d'euros.

La filiale S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International a perçu de BEG un remboursement de primes d'émission pour un montant de 72,5 millions d'euros sur l'exercice lui permettant de procéder au remboursement des intérêts relatifs aux obligations convertibles détenues par la Société et au rachat d'une partie de ces obligations convertibles pour un montant total de 65 millions d'euros.

Compte tenu des remboursements précités, et de l'amélioration continue des résultats de BEG, le Groupe S.B.M. enregistrant au cours de l'exercice 2020/2021 une quote-part de résultat BEG positive de 30,9 millions d'euros contre une quote-part de résultat positive de 8,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, la Société a repris au cours de l'exercice la totalité des provisions antérieurement constituées, soit 65,2 millions d'euros.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2020/2021 s'élève à - 17 millions d'euros contre un résultat positif de 13 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 30 millions d'euros.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2020/2021, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la MC Financial Company (MCFC),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betclic Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la société SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements sur l'exercice 2020/2021. L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Ainsi, le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 25,8 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021 contre 109,2 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020 et 190,5 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019, soit un total de 325,5 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 31 mars 2020	Exercice clos le 31 mars 2021
Secteur jeux	5 319	5 149	6 260
Secteur hôtelier	82 269	37 264	9 541
Secteur locatif	94 023	50 955	5 080
Autres activités et services communs	8 907	15 789	4 910
TOTAL	190 518	109 156	25 791

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 16,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 6,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 1,7 million d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également poursuivi les travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Pour mémoire, les travaux réalisés au cours des deux exercices précédents avaient porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Aient également été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où ont été créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers. Une nouvelle tranche de travaux a démarré au cours l'exercice 2020/2021, avec la refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation est prévue encore sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 5,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 129,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 9,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Si près de 64 % des investissements hôteliers au cours des trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris, le montant investi au titre de ce projet ne représente qu'un montant de 1,3 million d'euros sur l'exercice 2020/2021, la rénovation étant totalement achevée.

Pour rappel, la rénovation de l'Hôtel de Paris a porté en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement est légèrement supérieure à la capacité avant rénovation, avec une superficie des chambres et suites augmentée et une proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation ont été :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et d'un restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations doivent permettre à l'Hôtel de Paris de rester à la pointe des attentes d'une clientèle des palaces toujours plus exigeante.

Ainsi, le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris s'élève à 283,8 millions d'euros sur la période 2014-2020, hors le montant des pertes d'exploitation.

Comme indiqué en préambule, il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels. Ainsi, outre les travaux indispensables à la poursuite de l'exploitation, les autres investissements hôteliers réalisés au cours de l'exercice 2020/2021 concernent principalement :

- la réalisation d'une toute nouvelle suite au 11^e étage du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, la Suite Eleven, qui rejoint la collection unique des 22 Monte-Carlo Diamond Suites du Groupe S.B.M., comprenant les suites exceptionnelles de l'Hôtel de Paris, les 13 Diamond Suites de l'Hôtel Hermitage ainsi que la Suite Sunshine du Monte-Carlo Beach ;
- la rénovation de chambres à l'Hôtel Hermitage et au Méridien Beach Plaza ;
- et, enfin, l'achèvement des travaux entrepris au Monte-Carlo Beach avec la création d'une digue sous-marine, avec l'objectif de réduire l'érosion du bord de mer en cas de tempêtes dans le respect de la biodiversité sous-marine locale. La première tranche de travaux, interrompue pendant l'hiver 2019, s'est achevée au cours de l'hiver 2020. Compte tenu des effets positifs de la phase 1, les travaux de la phase 2 ont été réalisés sur l'exercice. Le montant de ce projet s'élève depuis le démarrage des travaux à 7,7 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros sur l'exercice 2020/2021.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 150,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 5,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Sporting (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le Port Hercule), et en 2014/2015 avec les Villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) a pris plus d'ampleur encore avec le projet du One Monte-Carlo.

Il est rappelé que ce complexe immobilier One Monte-Carlo est constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunit ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédias, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé ont ainsi été créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée qui porte le nom de Promenade Princesse Charlène, reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Avec un montant complémentaire d'investissements de 2,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2020/2021 pour l'achèvement du projet dans son périmètre initial, le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissement de 394,7 millions d'euros sur la période 2013-2020. Les autres investissements locatifs réalisés au cours de l'exercice 2020/2021 concernent principalement des aménagements complémentaires dans les résidences et les bureaux du One Monte-Carlo pour en faciliter la commercialisation, investissements qui n'étaient pas prévus dans le projet initial et qui représentent un montant de 2,2 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 29,6 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, dont 4,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021.

Outre la nouvelle Place du Casino, entièrement aplanie, avec son miroir d'eau au centre et ses palmiers, qui offre un nouvel espace piétonnier et constitue l'aboutissement du projet global de transformation du quartier après les travaux de l'Hôtel et Paris et la construction du One Monte-Carlo, les investissements concernent également la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique, notamment dans le domaine des jeux.

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2021 seront poursuivis en 2021/2022 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés, en tenant compte du contexte inhérent à la crise sanitaire. La réduction importante des projets, engagée sur l'exercice 2020/2021, sera maintenue sur l'exercice prochain.

Les principaux projets sont la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, la finalisation des travaux de la digue au Monte-Carlo Beach, la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2021.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monte-Carlo sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Ces projets ont représenté en effet un effort d'investissement sans précédent, avec un montant total de 678,5 millions d'euros comptabilisés au 31 mars 2021 concernant ces deux projets.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. avait pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service complète de ces actifs. Bien que cette amélioration soit masquée par les impacts très défavorables de la crise sanitaire, cet objectif a déjà été atteint et le Groupe S.B.M. a pris une nouvelle dimension tant par l'augmentation de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

Cependant, et comme déjà évoqué ci-avant, l'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels. Compte tenu de ces différents projets et des réductions de budget, les dépenses d'investissement estimées pour l'exercice 2021/2022 devraient être de l'ordre de 35 millions d'euros.

NOTES

Ce document est imprimé en France
par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Monte-Carlo Bay Casino

HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ACTIVITÉS BALNÉAIRES

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One
Jimmy's Monte-Carlo
La Rascasse
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club

RÉSIDENTIEL

One Monte-Carlo
La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
Villa La Vigie

SHOPPING, SPECTACLES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Promenade Monte-Carlo Shopping
Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com